Nargis.fr
Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Déclaration de naissance

Qu'est-ce qu'une mention marginale sur un acte d'état civil ?

Mis à jour le 19 février 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

La mention marginale est une information écrite retranscrite sur un acte d'état civil afin de le modifier ou de le compléter.

En cas de changement de situation de famille, une mention est portée en marge de l'acte de naissance (particuliers) et/ou de l'acte de mariage (particuliers) notamment dans les cas suivants :

	Acte où figure la mention	Précision
Reconnaissance (particuliers) d'un enfant	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
Mariage	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
Divorce, séparation de corps	Acte de naissance Acte de mariage	Mention inscrite à la demande de la personne intéressée ou de son avocat
Pacs : conclusion, modification, dissolution	Acte de naissance	Mention inscrite à la demande du tribunal d'instance ou d'un notaire

	Acte où figure la mention	Précision
Changement de prénom (particuliers) et modification du nom de famille	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
Décès	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
Acquisition (particuliers) de la nationalité française	Acte de naissance	Mention inscrite automatiquement par les services d'état civil
Décisions inscrites au *Répertoire civil* : changement de régime matrimonial, tutelle	Acte de naissance	Acte portant une mention marginale *RC* et un numéro. Pour savoir à quoi il renvoie, il est possible de demander une copie de l'extrait conservé au répertoire civil (particuliers).

Services et formulaires en ligne

- **Demande d'une copie d'un extrait conservé au répertoire civil**

  - Téléservice

- **Demande d'une copie d'un extrait conservé au répertoire civil**

  - Formulaire - Cerfa n°13485*01

Où s'adresser ?

Service central d'état civil - Ministère en charge des affaires étrangères

- Pour les Français nés ou mariés à l'étranger

État civil des Français pour une naissance, un mariage ou un décès survenu à l'étranger.

Le service n'accueille pas de public.

Par téléphone

0 826 08 06 04

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Depuis l'étranger, composer le +33 1 41 86 42 47

Par internet

Accès au
téléservice

Par courrier

Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères

11, rue de la Maison Blanche

44941 Nantes Cedex 09

Mairie

- Pour toute personne née ou mariée en France en dehors de Paris

Mairie de Nargis
49.3574867
0.5163692
+33 2 38 26 03 04
+33 2 38 26 03 05
http://www.mairie-nargis.com/

Adresse :

Mairie de Nargis
1, rue de la Mairie
45210 NARGIS

Horaires d'ouverture (Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez vous) :

Téléphone de la Mairie 02 38 26 03 04
Fax : 02 38 26 03 05

Horaires d'ouverture :

Lundi-Mardi-Jeudi :9h00-12h30 et 13h30-17h00
Mercredi : 13h30-17h00
Vendredi : 9h00-12h30
Samedi : 9h00-11h30

Références

- Code civil : articles 28 et 28-1 - Mention relative à la nationalité
- Code civil : articles 60 à 61-4 - Mention relative au prénom et au nom de famille
- Code civil : articles 62 à 62-1 - Mention relative à la reconnaissance d'enfant
- Code civil : article 76 - Mention relative au mariage
- Code civil : article 79 - Mention relative au décès
- Code de procédure civile : article 1082 - Mention relative au divorce
- Code civil : articles 515-1 à 515-7-1 - Mention relative au Pacs
- Code de procédure civile : articles 1057 à 1061 - Répertoire civil
- Circulaire du 6 avril 2012 récapitulant les formules de mentions en marge des actes d'état civil - Personnes à l'initiative de la demande de mention marginale

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=F1429